

**Le Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne**

5, Rue de Jéricho  
51000 Châlons-en-Champagne |

[AB1]

**Lorraine Tourisme**

1, Place Gabriel Hocquart  
57036 Metz

**L'Agence d'Attractivité d'Alsace**

Château Keiner  
24, Rue de Verdun,  
68000 COLMAR

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental de XXXX  
ADRESSE

Monsieur le Président du Conseil Régional  
de la Région Grand Est,  
ADRESSE

[AUTRES FINANCEURS le cas échéant]

A XXXX[AB2], le 12 décembre 2018

**Objet / Subject : Lettre circulaire concernant la création de l'Agence Régionale du Tourisme de la Région Grand Est par fusion des CRT de Lorraine et de Champagne – Ardenne, et transfert d'actifs de l'Agence d'Attractivité d'Alsace**

Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Département de XXXX [AB3]

Depuis de nombreuses années, les comités régionaux du tourisme de Lorraine et de Champagne Ardenne, ainsi que l'Agence d'Attractivité d'Alsace, ont été le partenaire du Département de XXXX et de la Région dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de tourisme.

Ces partenariats ont donné lieu à la conclusion de conventions d'objectifs et au versement de

subventions destinées à financer en partie nos actions.

Le regroupement de plusieurs régions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que l'évolution des compétences des collectivités territoriales à la suite de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 nous a conduit à envisager puis à concrétiser la création d'une nouvelle agence régionale du tourisme de la région Grand Est.

Lorraine Tourisme et le Comité Régional du Tourisme de Lorraine vont ainsi fusionner au sein d'une nouvelle association, tandis que l'Agence d'Attractivité d'Alsace apportera à cette structure son activité tourisme.

A ce titre, nous mettons en œuvre, une procédure de fusion entre le CRT de Champagne Ardenne et Lorraine Tourisme par voie de création d'une nouvelle association, ainsi qu'une procédure de transfert d'actif de l'AAA vers cette nouvelle association, dans le cadre prévu à cet effet par l'article 9 Bis de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et l'article 79-IV du Code civil local.

Afin de respecter les procédures prévues par les lois et règlements, nous avons approuvé en conseil d'administration les projets de fusion et de reprise d'actifs précisant les conditions de réalisation de cette opération.

Ces projets devront être validés au minimum deux mois plus tard par les assemblées générales extraordinaires de nos associations, qui approuveront un Traité de fusion prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi qu'un Traité de reprise d'actifs prenant effet au .. ..... 2019.

**A compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la nouvelle agence régionale du tourisme sera donc substituée au C.R.T. de Champagne-Ardenne et à Lorraine Tourisme dans l'intégralité de leurs droits et obligations, et à l'Agence d'Attractivité d'Alsace dans les droits et obligations afférents à l'activité tourisme.**

**Cette procédure entraînera la dissolution sans liquidation de ces deux associations fusionnantes, et la transmission universelle de leur patrimoine et de leurs droits et obligations à la nouvelle agence. L'Agence d'Attractivité d'Alsace est en revanche maintenue.**

A cet effet, les conventions signées avec les CRT fusionnants, qui donnent lieu à l'attribution de subventions à ces associations, seront transférées à la nouvelle agence régionale du tourisme, qui leur sera substituée pour la réalisation des actions subventionnées, et pour la perception du solde des subventions.

Les projets de traité de fusion et de traité de reprise d'actifs contiendront à ce titre la liste des conventions pour lesquelles les droits au subventionnement et/ou au versement des subventions seront de plein droit transférés.

Je vous prie par conséquent de nous faire connaître dans les meilleurs délais les éventuelles formalités que vous souhaiteriez réaliser à cette occasion.

Nous nous tenons à votre disposition pour envisager les conditions dans lesquelles le versement de ces subventions pourra être assuré.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de Région, Monsieur le Président du Département, l'expression de nos salutations sincères et distinguées.

Pour le CRT de Champagne-Ardenne,  
Madame Christine NOIRET-RICHET,  
Présidente

Pour Lorraine Tourisme,  
Monsieur Henri LEMOINE,  
Président

Pour l'Agence d'Attractivité d'Alsace,  
Monsieur André REICHARDT,  
Président